

Rapport d'activités 2012

MAISON DE L'URBANISME DU HAINAUT



*Espace Environnement
Maison de l'urbanisme du Hainaut*



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Wallonie



Espace Environnement

Table des matières

I. Structuration de la mission.....	3
1. Contexte – Les Maisons de l’urbanisme	3
2. Présentation de la Maison de l’urbanisme du Hainaut au sein d’Espace Environnement ASBL.....	3
3. Objectifs	3
4. Territoire d’action	4
5. Nos partenaires.....	4
6. Nos publics-cibles	4
7. L’équipe de travail.....	5
8. Les personnes-ressources.....	5
II. Les activités 2012 par axe de travail	6
1. L’information et le conseil.....	6
1. <i>Services fournis</i>	6
2. <i>Outils</i>	7
<i>Bilan 2012</i>	7
1. <i>La permanence téléphonique</i>	7
2. <i>Le centre de documentation</i>	9
3. <i>Les fiches-conseil</i>	10
4. <i>Le site Internet</i>	10
5. <i>La feuille d’informations</i>	10
2. L’accompagnement des citoyens et des processus participatifs – Soutien à la concertation.....	11
<i>Demandes traitées en 2012</i>	11
1. <i>Accompagnement de processus participatif : l’enquête publique du projet Rive Gauche à Charleroi (suivi)</i>	11
2. <i>Suivi de l’enquête publique concernant la réaffectation du Centre Social de Délassement de Marcinelle</i>	12
3. L’aide à la mise en place de démarches participatives volontaires et pilotes auprès des communes ou des organismes de gestion du territoire – Le soutien aux actions de sensibilisation à la gestion du territoire	13
<i>Les réalisations en 2012</i>	13
1. <i>Jeu « Urbanistes en herbe »</i>	13

2.	<i>Création d'un module pédagogique destiné aux étudiants du cycle supérieur de l'enseignement secondaire</i>	14
3.	<i>Territoire et Paysages - Semaine d'information et de sensibilisation - Parc naturel des Plaines de l'Escaut</i>	16
4.	<i>CREACITIES</i>	16
4.	<i>Éducation – Formation – Expertise</i>	17
1.	<i>Formation continuée du personnel de la MU</i>	17
2.	<i>Formation aux CCATM</i>	17
3.	<i>Participation à la formation des CATUs</i>	17
4.	<i>Expertise auprès des associations, des instituts de formation</i>	17
4.1.	<i>Gare ferroviaire Gosselies IEW + riverains</i>	17
4.2.	<i>Centres commerciaux IEW</i>	17
4.3.	<i>Collaboration avec le GRACQ</i>	17
4.4.	<i>Paysages IEW</i>	17
5.	<i>Expertise auprès des communes</i>	18
5.1.	<i>Participation à une exposition consacrée au développement de la ville de La Louvière</i>	18
5.2.	<i>Participation à une information sur la construction d'une école « passive », à Dergneau, commune de Frasnes-lez-Anvaing</i>	18
6.	<i>Expertise auprès de groupements d'habitants</i>	18
6.1.	<i>Ecaussines : demande d'information sur le rôle de la population dans une enquête publique pour la construction d'un grand lotissement</i>	18
6.2.	<i>Charleroi : participation à un débat « apéro-citoyens » sur les grands projets du centre-ville</i>	18
7.	<i>Suivi d'ateliers d'étudiants en architecture</i>	18
5.	<i>Collaboration avec le réseau des Maisons de l'urbanisme</i>	19
1.	<i>Salon des mandataires</i>	19
2.	<i>Jeu « Urbanistes en herbe »</i>	19
3.	<i>Colloque « 50 ans d'aménagement du territoire en Belgique »</i>	19

I. Structuration de la mission

1. Contexte - Les Maisons de l'urbanisme

Le concept et le cadre institutionnel des « Maisons de l'urbanisme » sont définis par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (Titre 1^{er} livre IV, art. 256/1 à 256/5), modifié en mai 2002 et en mai 2008 par l'arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions dans lesquelles les Maisons de l'urbanisme peuvent être agréées et subventionnées.

L'article 256/1 du CWATUPE circonscrit l'objet et les missions des Maisons de l'urbanisme.

Art. 256/1. Des missions.

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour objet l'implication du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie.

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour mission la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Elles réalisent ces missions par l'organisation d'activités à caractère permanent ou occasionnel.

Ces activités doivent s'ouvrir au public le plus large et favoriser les échanges avec les professionnels du secteur.

2. Présentation de la Maison de l'urbanisme du Hainaut au sein d'Espace Environnement ASBL

Depuis 1987, Espace Environnement propose et concrétise un programme d'activités qui a pour titre « Maison de l'urbanisme ». Un arrêté ministériel du 27 mai 2004 a agréé l'asbl Espace Environnement en tant que Maison de l'urbanisme pour une durée de cinq ans sur la base des dispositions légales précitées. Cet agrément a été renouvelé pour cinq nouvelles années : de 2009 à 2013.

Les missions de la Maison de l'urbanisme sont étroitement liées à celles que nous accomplissons en Patrimoine, en Environnement et en Habitat Durable, missions pour lesquelles nous sommes également appuyés par la Wallonie nous permettant ainsi complémentarités et convergences intéressantes pour nos publics-cibles.

3. Objectifs

Dans le cadre plus spécifique de la mission « Maison de l'urbanisme », Espace Environnement développe un ensemble précis et varié d'activités de sensibilisation et d'information de ses publics-cibles aux enjeux de l'aménagement du territoire, activités qui s'inscrivent pleinement dans le cadre tracé par le CWATUPE.

Les objectifs principaux de la mission sont les suivants : informer, sensibiliser, conseiller, responsabiliser, qualifier et faire dialoguer tous les acteurs (citoyens tiers, représentants des pouvoirs publics, représentants du secteur privé, professionnels du secteur de l'aménagement du territoire : techniciens communaux, conseillers en urbanisme, architectes, urbanistes...) afin qu'ils participent activement à la gestion et à l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, des outils variés sont mis en œuvre afin de couvrir toutes les actions, depuis l'information et le conseil de base jusqu'à la formation et la concertation des acteurs.

4. Territoire d'action

- > L'ensemble de la Wallonie pour les permanences, les fiches-conseil, la feuille d'information et l'accessibilité au centre de documentation.
- > Le Hainaut, essentiellement pour les autres actions.

5. Nos partenaires

Le réseau des Maisons de l'urbanisme

Le réseau des Maisons de l'urbanisme a été créé pour garantir l'efficacité et la cohérence de toutes les initiatives et spécificités de chacune des Maisons de l'urbanisme reconnues en Wallonie.

Le partenariat est effectif dans plusieurs domaines :

- > Le site internet commun, en attente d'être restructuré.
- > Un montage PowerPoint de présentation des actions du réseau et de chacune des Maisons.
- > Une représentation commune au Salon des mandataires de février 2012.
- > Partage d'informations dans de nombreux domaines dont les nouveautés législatives.
- > Implications dans les activités des autres Maisons.
- > Réunions d'organisation de gestion d'activités et de la communication.

La Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Situés dans la partie occidentale du Hainaut, ces deux organismes permettent un relais plus aisé avec les communes de cette zone.

Avec l'UMons, participation aux travaux d'étudiants sur le territoire de la province et soutien à la formation « Urbanistes en herbe ».

Avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, participation ou organisation commune de cycles de sensibilisation et de formation à l'aménagement du territoire, accessibles aux techniciens, élus et habitants des communes du Parc, dans le cadre de la semaine « Territoire et Paysages » et soutien à la formation « Urbanistes en herbe ».

D'autres partenariats

- > Poursuite des contacts avec les communes de la Province de Hainaut : élus, techniciens et représentants des CCATM.
- > A la demande, participation à différents colloques et cycles de formation.
- > A la demande, soutien à d'autres Facultés d'Architecture et d'Urbanisme ou Hautes Ecoles.

6. Nos publics-cibles

Les publics touchés par les actions de la Maison de l'urbanisme sont variés : les citoyens, les représentants des CCATM, les élus, les techniciens des Communes, le milieu associatif, les représentants du secteur privé (le plus souvent des professionnels de l'Aménagement du Territoire), des étudiants.

7. L'équipe de travail

La Maison de l'urbanisme réunit une équipe de professionnels, plus principalement composée en 2012 de :

Line François : géographe-urbaniste;

Nicolas Rochet : sociologue-urbaniste;

Jean-François Bayot : éco-conseiller;

Romanella Cacciatore : secrétaire;

Alexandra Vanden Eynde : historienne de l'art, accompagnant les projets pédagogiques;

Anne Timmermans : géographe.

8. Les personnes-ressources

La Maison de l'urbanisme bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes-ressources suivantes :

Julia Luxen : architecte;

Jean-Alexandre Pouleur : docteur en architecture, licencié en sciences appliquées (socio-psychologie des espaces);

Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, éco-conseillère;

Marthe Desclée : documentaliste;

Benoit Bourlard : gradué en secrétariat;

Gracia Tornero : graduée en informatique, gestionnaire;

Baudouin Germeau : secrétaire général.

II. Les activités 2012 par axe de travail

La Maison de l'urbanisme développe plusieurs axes de travail spécifiques, portés par des méthodes et des outils adaptés et souvent innovants, afin de rencontrer les attentes et les besoins d'un public-cible, qui se veut être le plus large possible et composé de citoyens, d'associations, de représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des professionnels de l'aménagement du territoire.

Le rôle de la Maison de l'urbanisme est de veiller à une *mobilisation effective* de ces différents acteurs, mobilisation indispensable à une *démarche participative équilibrée*.

Les différents axes de travail sont :

- > L'information et le conseil;
- > L'accompagnement des citoyens (et de tous les acteurs concernés par les processus de décision) et le soutien à la concertation dans le cadre de projets importants le plus souvent soumis à enquête publique;
- > L'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes auprès des communes, de communautés de communes, d'organes pédagogiques ou d'organismes de gestion du territoire;
- > L'éducation permanente, la formation et l'expertise.

Selon ces axes de travail et les publics-cibles à impliquer, des méthodologies et des actions variées sont mises en œuvre pour poser les conditions de la participation de ces acteurs.

1. L'information et le conseil

Informier et conseiller le public dans ses démarches ou questionnements en aménagement du territoire est la base de la participation effective.

Nos missions et outils mis en place doivent apporter :

- > Une information claire et actualisée aux niveaux technique et juridique;
- > Une aide à la compréhension de la situation, parfois complexe;
- > Des conseils pratiques à la participation active et responsable;
- > L'ouverture au dialogue entre les acteurs.

Nos actions d'information et de conseil excluent la gestion de conflits de voisinage.

1. Services fournis

Une *permanence d'information et de conseils*, accessible à tous les citoyens et toutes les Communes de la Wallonie.

- > Le service est accessible par téléphone, du lundi au vendredi toute la journée, et par e-mail, y compris le week-end, ou sur simple visite sur rendez-vous.
- > En première ligne, une secrétaire spécifique au service est à l'écoute de la demande.
- > Un conseiller en urbanisme traite les demandes. Une réponse rapide est fournie, dans un délai de quelques jours maximum.
- > Le service possède une logistique et une gestion qui lui sont propres et s'appuie sur une documentation interne et externe (service juridique de Wallonie et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie).



Un **centre de documentation** accessible sur rendez-vous. Il offre :

- > une centralisation et une mise à disposition d'informations ciblées dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- > un encadrement par une documentaliste spécialisée;
- > un suivi des demandes par un conseiller selon les cas;
- > une logistique et une gestion propres au service.

En soutien à ces services, la Maison de l'urbanisme veille à la constitution et à la mise à jour régulière d'outils spécifiques, internes et/ou externes.

2. Outils

Des fiches-conseil

Les fiches-conseil de la série « La Maison de l'urbanisme et de l'environnement » sont consacrées aux grands thèmes de l'urbanisme et de l'environnement. Elles s'adressent à toute personne soucieuse de recevoir une information générale et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie.

Un site Internet

Le site Internet d'Espace Environnement <http://www.espace-environnement.be> offre une présentation générale, mais aussi détaillée, des activités d'Espace Environnement dont des pages spécifiques à la Maison de l'urbanisme.

Des outils et publications y sont présentés et sont accessibles en ligne : téléchargement au format *.pdf des fiches-conseil, questionnaire électronique pour la permanence.

Une feuille de contact

Nouvel outil d'information et de contact pour les personnes extérieures. Il nous est apparu important, pour la visibilité des actions et la diffusion d'informations sur le territoire, de développer ce type de communication.

Il s'agit d'une feuille d'information (de 2 à 4 pages en format A4), de format informatique, diffusée via adresses mail et sur notre site.

La périodicité envisagée est de 3 publications par an.

Bilan 2012

1. La permanence téléphonique

Sur l'année 2012, nous avons reçu **185 demandes** d'information et de conseils traitées par les conseillers en urbanisme. Sont reprises les demandes d'urbanisme et quelques demandes de permis uniques.

La répartition par type de demandes

Les demandes vont du simple renseignement, comme la distance autorisée pour planter ou construire, à des cas plus complexes justifiant des recherches plus pointues en matière législative ou connexes à d'autres secteurs ou législations.

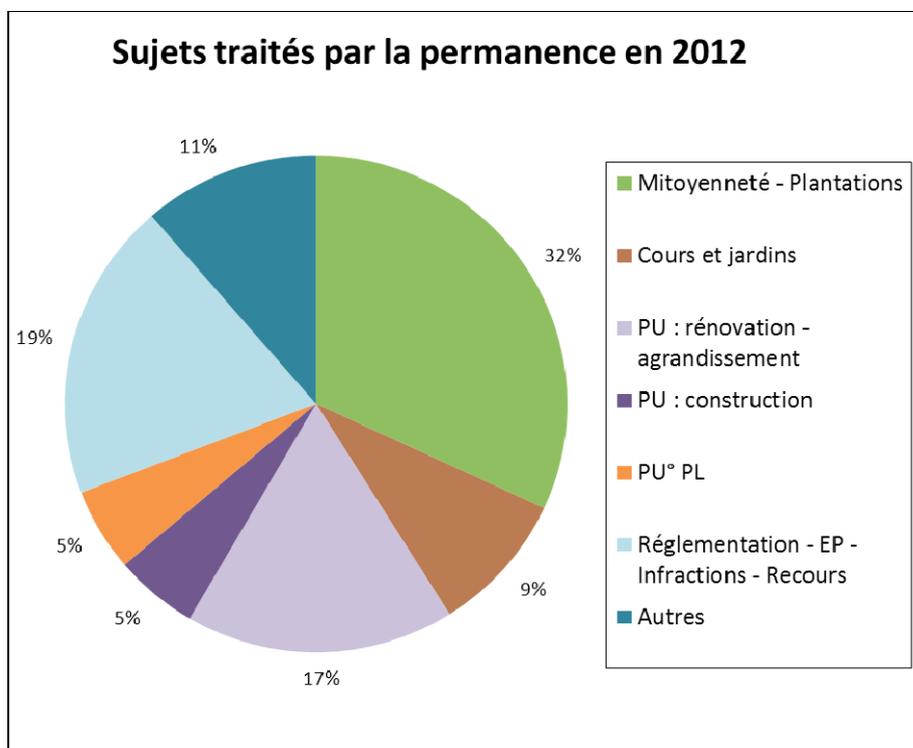
Nous faisons alors appel à des relais extérieurs comme le service juridique de Wallonie ou nous renvoyons vers d'autres services comme les guichets énergie.

Le but est bien entendu d'aider les personnes dans leurs démarches d'information ou de participation, dans le respect des législations et procédures en cours mais aussi la sensibilisation au « bon aménagement des lieux ». Nous ne nous substituons pas aux communes toujours citées comme les relais prioritaires dans les questions d'aménagement du territoire.

Si nous prenons en compte les appels concernant les conflits (de voisinage mais aussi avec les administrations ou un architecte), nous ne les gérons pas ; nous suggérons toujours le dialogue et renvoyons les personnes vers les services de médiation existants ou vers la Justice de Paix.

Le profil type du demandeur reste majoritairement le particulier. Environ 10 % des demandes proviennent de professionnels (architectes, avocats, entreprises privées, associations...) ou des représentants des pouvoirs publics (communes, administrations, police de proximité...).

En plus de la permanence téléphonique, l'interpellation directement à l'adresse e-mail d'Espace Environnement est un moyen de communication des demandes de plus en plus utilisé, plus de 50 % en 2012.



- > La catégorie « PU : rénovation - agrandissement » regroupe toutes les demandes de renseignements pour les constructions d'annexes, la division de l'habitation en plusieurs logements et toutes les rénovations de façades ou intérieures. En 2012, comme en 2011, de nombreuses demandes ont porté sur la division d'habitation en plusieurs logements.
- > Si on y ajoute les autres travaux effectués en « cours et jardins » tels les terrasses, carports, piscines... on constate que les demandes concernant l'application de la législation sur les permis de minime importance (ou les permis jugés comme tels) restent les plus grandes. Les modifications législatives apportées en 2009 posant toujours autant de questions aux demandeurs. A l'inverse, les questions concernant les permis « plus classiques » gérés par un architecte : permis d'urbanisme, permis de lotir et d'urbanisation font assez naturellement l'objet de moins d'interrogations.
- > Les appels concernant les cas d'infractions sont encore en hausse, il s'agit de plus en plus souvent de personnes qui achètent un bien et craignent de payer les infractions commises par d'autres. Dans cette catégorie, nous avons également placé les demandes dites « Procédures - EP » qui reprennent toutes les demandes concernant les droits et devoirs de chaque acteur : demandeur, administrations, pouvoirs décisionnels, tiers dans l'ensemble des procédures mises en œuvre à travers le CWATUPE ; souvent, il s'agit de personnes qui ne savent pas comment et quand intervenir lors d'une enquête publique ou qui se questionnent sur le respect de certaines procédures.
- > Ce qui reste constant d'année en année, c'est l'importance des demandes en matière de mitoyenneté et de plantations ; les fiches créées restent un outil plus qu'utile dans les réponses apportées qui sont ainsi plus rapidement fournies.
- > Les catégories « Aménagement durable - Énergie » et « Primes » ne figurent plus dans notre panel de réponses ; ces demandes sont maintenant prise en charge par la permanence spécifique de la Maison de l'Habitat Durable.
- > Ceci explique aussi la diminution globale des demandes à la permanence de la MU.

Exemple d'un cas traité

Demande : construction d'une clôture de 2 mètres de hauteur en béton

Un riverain de la localité de Liège désire clôturer son jardin avec des plaques de béton de 2 mètres de hauteur. Il n'a pas d'info à ce sujet et voudrait savoir s'il peut entreprendre les travaux sans autorisation.

Réponse donnée lors de la permanence

Selon l'article 262, 4^of du CWATUPE, il est autorisé d'installer une haie ou une clôture sans introduire un permis d'urbanisme à la commune, en respectant certaines conditions.

Notamment, il n'est rien demandé pour l'installation de clôtures avec des piquets reliés entre eux par des fils ou du treillis à larges mailles (avec un soubassement éventuel fait d'une plaque de béton, d'un muret d'une hauteur maximale de 0,50 m) ou bien avec une ou deux traverses horizontales.

Pour toute autre d'installation fixe ne répondant pas aux conditions de l'article 262,4^of du CWATUPE, il faudra introduire

- soit une déclaration urbanistique au Collège des Bourgmestre et des Echevins (art. 263 §1^{er} 2^o e du CWATUPE)
- soit introduire la demande pour l'octroi d'un permis d'urbanisme (art. 84, 1^o).

L'article 84,1^o

Il faut un permis d'urbanisme pour construire, ou utiliser un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes ; par « construire ou placer des installations fixes », on entend le fait d'ériger un bâtiment ou un ouvrage, ou de placer une installation, même en matériaux non durables, qui est incorporé au sol, ancré à celui-ci ou dont l'appui assure la stabilité, destiné à rester en place alors même qu'il peut être démonté ou déplacé ;

Dans le cas d'une construction d'un mur en béton de 2 mètres de hauteur, il faudra dès lors introduire une demande de permis d'urbanisme auprès du Collège des Bourgmestre et des Echevins. Il est conseillé à la personne de prendre contact avec le service d'urbanisme de sa commune pour connaître le règlement communal en vigueur.

2. Le centre de documentation

Les principaux services fournis par le centre de documentation en 2012 sont les suivants :

- > Une diffusion sélective de l'information est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations ponctuelles proviennent du dépouillement de revues, de newsletters, d'une importante veille législative (Moniteur belge, Parlement wallon) et informative sur Internet (via notamment un logiciel de surveillance).
- > En 2012, la bibliothèque du centre de documentation s'est enrichie de quelque 372 articles de périodiques, 388 publications diverses (livres, brochures, dépliants, rapports...). Au sein de la thématique plus particulièrement consacrée à l'urbanisme et l'aménagement du territoire, il s'agit de 49 articles spécifiques et de 107 publications diverses (livres, brochures, dépliants, rapports...).
- > Une synthèse des événements s'adressant tant aux professionnels qu'au grand public est compilée via le dépouillement de revues et de sites Internet. Cet agenda est mis à disposition de l'équipe de travail.
- > Les conseillers en urbanisme peuvent faire appel au centre de documentation pour toute demande d'information (pour répondre à une question de la permanence, mettre sur pied un événement, rédiger un dossier, mettre à jour leurs connaissances...). Les recherches documentaires se font sur nos collections (via le logiciel Adlib ou PMB) ou sur Internet.
- > Le centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Élèves du secondaire effectuant un travail sur Charleroi et la région pour leur cours d'étude du milieu, étudiants réalisant un mémoire, professeurs préparant un cours sur l'aménagement du territoire,

particuliers, professionnels... Ces personnes peuvent venir consulter nos documents sur rendez-vous et photocopier les documents qui les intéressent.

3. Les fiches-conseil

Pas de nouvelle fiche réalisée en 2012. Toujours en attente des modifications du CWATUPE.

4. Le site Internet

Le site Internet reste un outil de diffusion et de contact important. Régulièrement mis à jour, il représente une source considérable d'informations et est fréquenté par un vaste public.

De nombreux documents (fiches-conseil, rapports d'activités, brochures...) peuvent y être téléchargés.



5. La feuille d'informations

En 2012, trois périodiques ont été diffusés via adresses mail. Les sujets traités sont :



- > Les résultats des Ateliers du Territoire, plus principalement l'analyse et la comparaison entre les ateliers réalisés en Hainaut : Charleroi et Mons. Le but était de diffuser plus largement les résultats mais aussi de poursuivre les éventuelles réflexions et débats sur le sujet ;
- > La présentation des sujets et villes participantes au colloque Créacities ;
- > Le terroir du Martinet à Roux, une nouvelle vie pour un site désaffecté, regards croisés des acteurs : le comité d'habitants, l'administration communale et l'auteur d'études du projet de réhabilitation.

2. L'accompagnement des citoyens et des processus participatifs - Soutien à la concertation

Les actions d'information et de conseils peuvent déboucher sur un suivi plus important des cas traités. Il s'agit le plus souvent d'enquêtes publiques à enjeux collectifs importants.

Accompagner les personnes dans ce type de démarche, c'est leur permettre d'exercer au mieux leur rôle de citoyens et de remettre un avis cohérent et constructif.

En plus des missions d'information et de conseils pratiques à la participation, il est souvent nécessaire de :

- > Connaître de manière plus approfondie le terrain et le projet ;
- > Contacter ou rencontrer les acteurs en présence : habitants, promoteurs, représentants communaux.

À la demande des autorités responsables de la mise en œuvre des processus officiels de participation :

- > Intervention comme tiers neutre dans des réunions de concertation.

Demandes traitées en 2012

1. Accompagnement de processus participatif : l'enquête publique du projet Rive Gauche à Charleroi (suivi)

Dans la continuité de la procédure entamée en 2009 et pour laquelle Espace Environnement a joué un rôle de médiation et d'information auprès du public, le dossier a été « suivi de près » durant cette année 2012 par la Maison de l'urbanisme.



En effet, 2012 fut une année rocambolesque, avec la saisie du Conseil d'Etat pour de multiples recours de riverains et l'introduction, dans le même temps, d'un « PRU2 » corrigeant le PRU sur lequel s'appuyait jusqu'alors la demande de permis visée par ces recours.

Une enquête publique a été organisée en juin 2012. Lors de la séance d'information, tenue le 21 juin 2012 à Gilly, une présentation du dossier à l'enquête mélangeait des plans du PRU2 et du PU en recours. Une totale confusion règne dans cet imbroglio procédural qui décourage les citoyens les plus concernés.

Un courrier a été transmis aux autorités locales relevant ces préoccupations en matière de participation citoyenne et en rappelant certains points acquis lors de la concertation de septembre 2011 qui n'apparaissaient plus dans le PRU2 présenté en enquête.

- > Participation à la réunion d'information du public du 21 juin;
- > Rédaction d'un courrier d'observations sur la situation chaotique du suivi des procédures, nuisible à la participation.

2. Suivi de l'enquête publique concernant la réaffectation du Centre Social de Délassement de Marcinelle

La réalisation d'une étude de requalification du site du Centre Social de Délassement de Marcinelle a suscité de nombreuses réactions auprès des riverains de Loverval et Marcinelle qui craignent, pour certains, la réalisation d'un « Walibi 2 ». Ces riverains se sont donc structurés et ont décidé d'interpeller les autorités carolos, propriétaires du site.

- > Participation à la réunion du **28 février**, organisée par le comité de quartier de Loverval ;
- > Rencontre de riverains afin d'expliquer les éléments de procédure et les moments de participation qui entourent l'introduction d'un permis d'urbanisme.

En avril 2012, une enquête publique était organisée dans le cadre d'une mise en conformité des infrastructures du centre. Le vaste projet qui déchaîne tant les passions n'est pas encore d'actualité.

Ces deux dossiers suivis en 2012 sont assez exemplatifs de la complexité des procédures nuisibles à la participation citoyenne.

Le projet Rive Gauche à Charleroi qui, jusqu'alors, avait été suivi de manière attentive et constructive par les riverains et commerçants n'a plus ou peu suscité de réactions lors de l'enquête sur le nouveau PRU : les citoyens perdant le fil de la pièce dans laquelle ils ne se sentent plus des acteurs concernés et écoutés. Difficile de participer ou de faire participer correctement dans de tels cas.

En ce qui concerne le site du Centre de Délassement de Marcinelle, ce qui apparaît est le manque d'informations correctes préalables sur le projet entraînant de prime abord son rejet. Et, aujourd'hui l'absence d'informations sur le suivi du projet jette un flou qui risque à nouveau de perdre les citoyens dans les arcanes des procédures.

3. L'aide à la mise en place de démarches participatives volontaires et pilotes auprès des communes ou des organismes de gestion du territoire - Le soutien aux actions de sensibilisation à la gestion du territoire

Il s'agit de répondre aux communes ou aux organismes de gestion du territoire qui souhaitent sensibiliser, voire impliquer les citoyens, techniciens et élus dans des processus ou des actions d'aménagement du territoire.

Aider à la mise en place de démarches et outils innovants pour les acteurs concernés implique de :

- > Déterminer les besoins effectifs ;
- > Évaluer les missions entrant dans le cadre des Maisons de l'urbanisme ;
- > Adapter ou développer des méthodes créatives ou des outils pertinents ;
- > Dynamiser les processus ;
- > Évaluer et capitaliser les expériences pour les proposer à d'autres communes ou organismes intéressés par des processus participatifs similaires.

Les réalisations en 2012

Dans la succession des Ateliers citoyens du territoire réalisés en 2011, le Cabinet a souhaité diriger des actions de sensibilisation à l'aménagement durable du territoire vers un public spécifique, les jeunes, souvent moins impliqués dans la matière mais tout autant concernés à travers leurs choix futurs de lieux d'habitat, de modes de déplacement, de manière « d'occuper le territoire».

Nous avons décliné cette thématique en deux actions :

- > La formation au jeu « Urbanistes en herbe » ;
- > La création d'un module pédagogique pour les élèves de fin de secondaire, dont un trimestre en dernière année doit être consacré à la thématique de l'aménagement du territoire.

1. Jeu « Urbanistes en herbe »



- > Jeu conçu par deux étudiants, Anne-Claire Hoebeke et Mathieu Colle, de l'École normale du Brabant Wallon - Haute Ecole Léonard de Vinci avec le soutien de leurs professeurs Dimitri Belayew et Philippe Soutmans;
- > Jeu primé pour son intérêt pédagogique par la Fondation wallonne ;
- > Son édition par la société Erasme a été financée par le Cabinet du Ministre Henry pour permettre une distribution gratuite auprès des enseignants de sciences humaines (EDM/géographie) du 1^{er} cycle du secondaire ;
- > Objectifs du jeu : appréhender les notions d'aménagement durable du territoire et d'utilisation parcimonieuse de sol ;
- > Association du réseau des Maisons de l'urbanisme pour organiser des formations à l'utilisation efficace de ce module pédagogique.

Une première étape fut l'information puis la formation du personnel des Maisons de l'urbanisme :

- > Le 1^{er} février, réunion du réseau, première approche du jeu avec Anne Scieur des Editions Erasme;
- > Le 22 mai, réunion du réseau avec Philippe Soutmans et Dimitri Belayew pour la mise au point des modalités de la formation ;

- > Le 3 juillet, journée de formation au jeu et aux prérequis avec Philippe Soutmans et Dimitri Belayew.

Les formations auprès des enseignants et d'autres publics intéressés :

- > Le 28 septembre, à Charleroi, formation-test avec Dimitri Belayew, Philippe Soutmans, Anne-Claire Hoebeke et les Maisons de l'urbanisme du Brabant wallon et de l'arrondissement de Philippeville ;
- > Le 29 octobre, à Mons, dans les locaux de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme ;
- > Le 8 novembre, à Bon-Secours, dans les locaux de la Maison du Parc naturel des Plaines de l'Escaut avec un représentant des trois parcs naturels situés en Hainaut ;
- > Le 11 décembre, les étudiants de 2^e et 3^e années en sciences humaines de la Haute Ecole Condorcet à Mons.

Au total : une cinquantaine de personnes formées au module de jeu.



Bilan de ces formations

De manière générale, les participants ont montré un intérêt certain pour le jeu.

Non seulement y ont participé des enseignants du premier cycle du secondaire mais aussi des cycles supérieurs ainsi qu'une enseignante d'un établissement d'enseignement différencié.

D'autres personnes issues d'organes ayant la sensibilisation à l'aménagement du territoire dans leurs actions de terrain ont également participé.

Le plus grand intérêt reconnu est l'aspect modulable du jeu qui permet de l'adapter à différents publics. Par exemple, pour des élèves suivant un enseignement différencié, le simple fait de manipuler les objets sur le territoire permettra au professeur d'intégrer plus facilement des notions d'utilisation de l'espace.

Néanmoins, les participants et nous, les formateurs, avons décelé certaines failles qui risquent d'être pénalisantes pour atteindre l'objectif de sensibilisation aux notions de durabilité de l'utilisation du territoire. Certaines de ces erreurs étant peu importantes, d'autres plus difficiles à gérer par les enseignants. Quelques exemples :

- > Les territoires constructibles autour du village sont beaucoup plus étendus que ceux autour du bourg et de la ville, ce qui permet de construire d'importants lotissements aux abords du village et pas en connexion avec celui-ci ;
- > L'image peu valorisante de l'habitat « logements sociaux » ;
- > Les commerces qui n'abritent pas d'habitants.

Bilan de la démarche

Si nous avons été satisfaits d'être associés à cette démarche de sensibilisation correspondant à nos missions, nous formulons deux remarques :

- > Le regret de ne pas avoir été associé aux discussions concernant les améliorations à apporter au jeu conçu par les deux étudiants, nous aurions pu mettre en évidence plus tôt certains manques ou erreurs (voir point précédent) facilement rectifiables avant la production ;
- > Le regret de ne pas avoir associé la réception du jeu par les écoles à une formation obligatoire d'au moins un enseignant par établissement. Notre crainte étant une utilisation non efficace, voire non adéquate du jeu (sans un certain nombre de prérequis) ou sa non-utilisation.

2. Création d'un module pédagogique destiné aux étudiants du cycle supérieur de l'enseignement secondaire

Dans le cadre de cette sensibilisation du jeune public, chaque Maison de l'urbanisme a également organisé une ou des activités propres, axées vers ce public.

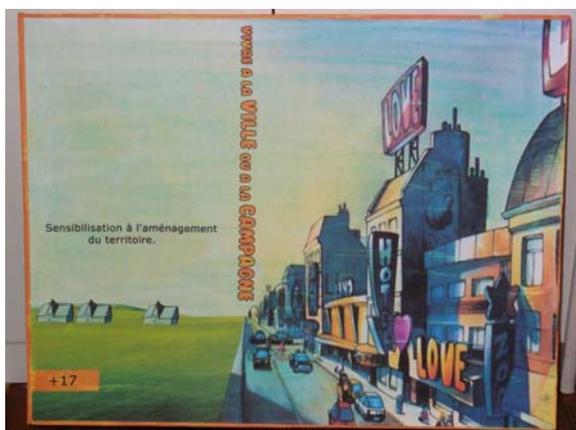
L'objectif étant de concevoir et « administrer » (ou tester) un(e) ou plusieurs outils/actions pédagogiques à des publics jeunes (entre 8 ans et la fin des études supérieures) au sein des milieux scolaires ou autres (mouvements de jeunesse, maison de jeunes...).

Après plusieurs réunions de réflexion au sein du personnel de la Maison de l'urbanisme, le choix s'est orienté vers un public 16-18 ans :

- > Jeunes de 16 à 18 ans en 5^e et 6^e secondaires, public peu touché mais qui, pourtant, est plus proche d'un choix de lieu d'habitat ;
- > Outil pédagogique qui appréhende les notions de l'aménagement durable du territoire :
 - Autour d'une question relative à des lieux de vie « Vivre à la ville - Vivre à la campagne ? », « Inviter le jeune à se situer par rapport à des lieux de vie ». A partir de cette réflexion plus personnelle, il s'agit d'élargir le débat à la notion de durabilité de l'occupation du territoire ;
 - Autour d'une présentation plus théorique sur l'Aménagement durable du Territoire.
- > Choix de réaliser cet outil pédagogique en partenariat avec des étudiants d'une Haute Ecole ou d'une université afin de s'approcher au plus des préoccupations des jeunes dès sa conception ;
- > Choix d'associer des professeurs de l'enseignement secondaire pour répondre aux attentes des programmes pédagogiques.

Les étapes

- > Prise de connaissance des programmes de géographie du cycle secondaire supérieur ;
- > Approche de trois établissements supérieurs : l'Ecole normale du Brabant wallon, la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'UMons et la Haute Ecole Charlemagne, étudiants du Master en Architecture des Paysages (site de Gembloux) - Réaction positive et accord de Hugues Sirault et Christine Sommelier dans le cadre d'un module de cours pour des 2^e Master « Paysages et Sociétés »;
- > Approche de plusieurs professeurs et/ou établissements de l'enseignement secondaire, réaction positive d'un enseignant de l'Institut Notre-Dame à Loverval et d'une enseignante de l'Institut de la Providence (GPH) à Gosselies ;
- > Définition des objectifs pédagogiques avec les deux professeurs de l'enseignement secondaire, **le 26 septembre** ;
- > Définition du travail et de la méthodologie à réaliser par les étudiants avec les enseignants de la Haute Ecole Charlemagne, **le 10 octobre** ;
- > Participation à 5 ateliers de conception du module pédagogique avec les étudiants, **les 22 octobre, 5 et 26 novembre, 10 et 17 décembre** - Actions menées : présentation du projet et animation sur leurs approches personnelles de l'occupation du territoire et des notions d'urbain-rural, présentation de modèles d'outils pédagogiques¹ et discussion sur les définitions Ville, Campagne, Périurbain, Etalement..., suivi et « corrections » des propositions d'outils, participation à la restitution finale.



Le résultat actuel

Un module pédagogique intitulé : « Vivre à la ville - Vivre à la Campagne. Qui aura le plus d'impact sur son territoire ? »

Les suites en 2013

- > Présentation de la création aux enseignants du secondaire ;
- > Accompagnement de tests dans les écoles ;
- > Ajustements et proposition d'applications en milieu scolaire (filrière à déterminer).

¹ Participation de Philippe Soutmans.

Les deux actions orientées vers le public « jeunes » ont été très importantes dans le programme d'activités réalisé en 2012. Ensemble, elles couvrent ¼ du temps effectif du travail des chargés de mission au cours de l'année.

3. Territoire et Paysages - Semaine d'information et de sensibilisation - Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Soutien de la Maison de l'urbanisme à cette semaine d'information et de sensibilisation :

- > Participation à la création du programme : réunion le **9 janvier** ;
- > Animation d'un atelier-débat le **19 mars** avec les CATUs des communes du Parc sur les noyaux d'habitat ;
- > Animation de la soirée de conférences le **22 mars** destinées aux CCATM, sujet : discussion sur la charte de la ville de Péruwelz « Eco-Quartier » ou « Comment proposer un cadre de bonne conduite aux futurs aménageurs dans la commune ? ». Intervenants dans le débat : Mme Waroux, échevine de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire de la commune de Péruwelz, Jean-Michel Degraeve, auteur de « Habiter en quartier durable » et Nicolas Rochet, chargé de mission à Espace Environnement.

4. CREACITIES

Soutien de la Maison de l'urbanisme à l'accompagnement du colloque CREACITIES : « Villes européennes en reconversion » en partenariat avec la Ville de Charleroi, l'ARAC et la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de Mons :

- > Conception et animation d'une balade urbaine dans le centre de Charleroi pour les participants au colloque, le **15 mars**.



4. Éducation - Formation - Expertise

1. Formation continuée du personnel de la MU

- > « Le permis d'urbanisation, premiers retours d'expériences », UVCW, le 22 mai ;
- > « Du paysage au Territoire », module de formation de l'Institut d'éco-pédagogie, les 25 et 26 octobre ;
- > « La révision du SDER » Luc Maréchal, les Mardis du Territoire, IEW, le 6 novembre ;
- > « La densification des territoires urbanisés », CPDT, le 27 novembre ;
- > « Réinventons la Ville », AMCV, le 30 novembre.

2. Formation aux CCATM

Différents modules sont proposés aux membres des CCATM du Hainaut, à leur demande, présentés sur place et adaptés aux particularités des communes.

En 2012, année de fin de mandature communale, nous n'avons reçu aucune demande. Nous n'en n'avons pas non plus sollicité.

3. Participation à la formation des CATUs

A la demande des organisateurs de la formation des CATUs (CPDT), un module de formation a été réalisé sur le thème de la participation citoyenne présentant un panel varié de possibilités d'impliquer le citoyen dans un projet urbanistique.

- > Réalisation d'un PowerPoint présentant différentes expériences participatives menées dans le cadre de projet urbanistique ;
- > Participation à la formation donnée le 18 octobre à La Louvière.

4. Expertise auprès des associations, des instituts de formation

4.1. Gare ferroviaire Gosselies IEW + riverains

La Maison de l'urbanisme a joué un rôle de relais entre un comité de quartier très attentif à la thématique des gares ferroviaires de l'agglomération carolorégienne et IEW, qui préparait en 2012 un avis sur l'opportunité d'aménager une gare ferroviaire à l'aéroport de Charleroi. Rôle de relais, de soutien à la réflexion et de ressource locale...

- > 21 juin : visite guidée des infrastructures de transports en commun entre la gare de Charleroi et l'aéroport.

4.2. Centres commerciaux IEW

Fort de l'expérience vécue avec le projet Rive Gauche sur Charleroi, la Maison de l'urbanisme a alimenté la réflexion d'IEW pour la rédaction d'un avis concernant les centres commerciaux.

- > 6 juin à Namur : réunion d'échange d'expériences sur les centres commerciaux.

4.3. Collaboration avec le GRACQ

La Maison de l'urbanisme soutient les activités de la locale carolorégienne du GRACQ, mouvement d'actions pour les cyclistes quotidiens. Prêt de salle et information sur les procédures en matière d'urbanisme.

4.4. Paysages IEW

Participation au comité d'accompagnement de l'observation du paysage dans le but de préparer des actions spécifiques en 2013

- > Comité d'accompagnement, le 19 juin.

5. Expertise auprès des communes

5.1. Participation à une exposition consacrée au développement de la ville de La Louvière

Dans le cadre des événements autour de La Louvière Métropole Culture 2012, les Archives de la Ville et du CPAS et l'Ecomusée de Bois-du-Luc ont mis sur pied une exposition intitulée : « La Louvière, une ville s'invente... Bâisseurs d'avenir ». L'exposition, consacrée aux différents acteurs susceptibles d'avoir influencé le développement de la ville de La Louvière depuis la fin du XIX^e siècle, s'est tenue sur le site de Bois-du-Luc du 4 mai au 30 septembre 2012. La Maison de l'urbanisme a été sollicitée pour prendre en charge la partie dédiée au citoyen en tant qu'acteur du développement de la ville. Plusieurs exemples d'actions citoyennes ayant influencé le cadre bâti ont ainsi été mises en avant dans le catalogue de l'exposition. D'autre part, des micro-trottoirs ont été réalisés comme supports de l'exposition. Ils étaient dédiés à la perception que les citoyens ont de leur ville, de son évolution, de ses espaces publics et de l'art dans la ville.

Travail réalisé :

- > Participation aux réunions de coordination de l'exposition et du catalogue, **les 7 et 8 février et le 30 mars** ;
- > Recherche d'exemples d'actions citoyennes : consultation et compilation d'archives et d'articles de presse ;
- > Contacts et réalisation d'interviews de personnes-ressources ;
- > Rédaction de notices pour le catalogue de l'exposition (p.92 à 105) ;
- > Réalisation et montage des bandes son des micro-trottoirs.

5.2. Participation à une information sur la construction d'une école « passive », à Dergneau, commune de Frasnes-lez-Anvaing

- > **Le 24 mai.**

6. Expertise auprès de groupements d'habitants

6.1. Ecaussines : demande d'information sur le rôle de la population dans une enquête publique pour la construction d'un grand lotissement

- > Création d'un montage PPT concernant le sujet ;
- > Séance d'information et de questions, **le 19 avril.**

6.2. Charleroi : participation à un débat « apéro-citoyens » sur les grands projets du centre-ville

- > **Le 8 juillet.**

7. Suivi d'ateliers d'étudiants en architecture

En 2012, nous avons participé aux ateliers de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'UMons que nous accompagnons dans les démarches liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Suivi des ateliers des élèves de 5^e année dans la section « Territoires et stratégies nouvelles ». Les étudiants travaillent à la revalorisation du Borinage par la création d'un réseau ferré urbain. Le rôle attendu est la mise en regard des projets proposés avec notre connaissance de terrain et de la sensibilité des acteurs locaux.

- > **13 janvier, 21 et 22 juin.**

Urbanisme
Aménagement du territoire
Patrimoine
Mobilité
Environnement
Aménagements verts
Prévention des déchets
Santé et habitat
Santé et environnement



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : info@espace-environnement.be

Site Internet : www.espace-environnement.be